



INSCRIPTION CHAM VOIX 2024-2025

au collège Renaud-Barrault d'Avesnelles

Du 19 février au 31 mars 2024



www.coeur-avesnois.fr



1. Les conditions d'accès :



Votre enfant entre en 6^{ème} en septembre prochain. Vous pouvez choisir une inscription en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) à dominante **VOIX**.

Cette option est ouverte à tous les élèves motivés par la pratique du chant, y compris si votre enfant n'a pas reçu de formation musicale préalable. Elle se révèle aussi un complément privilégié à une formation reçue en école de musique.

2. Les disciplines enseignées :



Les disciplines enseignées sont :

- Education musicale
- Technique vocale (cours de chant) par petits groupes ou individuel
- Chant choral (tutti et pupitres)

Une pédagogie différenciée est mise en œuvre pour chaque discipline et chaque élève. Une équipe pédagogique renforcée est en place au service d'un ambitieux projet éducatif, culturel et artistique.

Les cours sont dispensés au sein du collège Renaud-Barrault. L'enseignement est inclus dans le temps scolaire.

Les élèves de CHAM participent régulièrement à des concerts dans des villes de la Région avec des structures professionnelles, ce qui implique des temps de répétitions en dehors du temps scolaire par exemple avec l'Opéra de Lille, l'Orchestre National de Lille, l'Orchestre de la Garde Républicaine...

3. Les évaluations et le règlement :



Plusieurs notes et appréciations entrent dans la moyenne de l'élève.

Le chef de chœur /chef de projet (à défaut, l'un des professeurs) assiste aux conseils de classe. Il collabore étroitement avec l'équipe de direction et les professeurs principaux pour assurer le suivi le plus individualisé possible des élèves de CHAM.

Le règlement du collège s'applique à l'ensemble des activités. Comme toute option choisie, elle est obligatoire pour l'année scolaire.



4. La participation aux frais de scolarité :

Une prise en charge partielle des frais d'inscription est possible pour les familles en difficulté financière. Vous devez pour cela vous rapprocher de l'Assistance Sociale du collège qui instruera votre demande et la présentera à la commission du Fonds Social Collégien présidée par le chef d'établissement.

Vous pouvez compter sur la confidentialité et le professionnalisme des personnels qui vous accompagneront.

Cotisation annuelle au prorata du quotient familiale (QF)

QF < 500€ : 15€

QF entre 501 et 900€ : 30€

QF entre 901 et 1300€ : 50€

QF > 1301€ : 70€

5. La communication avec les parents :



L'ensemble de la formation est assuré par l'équipe du Chœur de l'Avesnois et le collège Renaud-Barrault. Ces deux structures travaillent conjointement afin d'assurer aux collégiens qui ont fait ce choix, la qualité et l'exigence nécessaires à cette activité artistique et pédagogique.

Le Chœur de l'Avesnois est porté par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois qui perçoit principalement des aides de la Région Hauts-de-France, le Ministère de la Culture (DRAC) et le Conseil départemental du Nord selon les projets.

Cette option couvre l'ensemble des niveaux (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) au collège Renaud-Barrault. Elle peut être poursuivie à partir de la 2^{nde} sur le temps extra-scolaire à l'école de musique, quel que soit l'établissement ou la section fréquenté. A noter que les élèves qui souhaitent poursuivre leur éducation musicale au lycée Jessé-de-Forest peuvent choisir l'option musique.

6. Inscriptions et renseignements :



Inscriptions du lundi 19 février au 31 mars 2024 à l'école primaire de votre enfant et auprès de Thibaut Waxin par mail à twaxin@coeur-avesnois.fr.

Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Thibaut Waxin, chef de chœur et chef de projet
43, rue Cambrésienne – 59440 Avesnes-sur-Helpe
Tél. 06 86 22 85 47 / twaxin@coeur-avesnois.fr

Collège Renaud-Barrault

55, Rue Léo Lagrange – 59440 Avesnelles
Tél. 03 27 56 11 30 / ce.0595176f@ac-lille.fr
<http://www4b.ac-lille.fr/~rbarrault/>